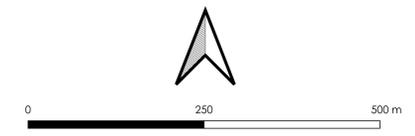




Pièce n°3 : Règlement
COMMUNE DE TALANGE
 Département de la Moselle



	Prescription par DCM en date du 25 juin 2018
	Arrêt-projet par DCM en date du
	Mis à l'enquête publique par arrêté municipal en date du
	Approuvé par DCM en date du



Légende

	CV : Zone publicitaire spécifique au centre-ville, et ses abords, ainsi que le long de la RD953
	NP : Zone où la publicité est interdite sauf exception
	ZA : Zone publicitaire spécifique aux zones d'activités
	Prescriptions ponctuelles
	★ Éléments protégés où la publicité est interdite
	Fond de plan
	Bât dur
	Bât léger
	Limites communales